

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0220</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">18 SEPTEMBRE 2023</p>
<p>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CC ACVI ET LE SYNDICAT DES VIGNOBLES DE LA CÔTE VERMEILLE DANS LE CADRE D'ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS AU MAS REIG À BANYULS-SUR-MER ENTRE LE 5 ET LE 7 OCTOBRE 2023</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 septembre 2023, à la Salle des Fêtes située Rue de la Sardane à Sorède (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëticia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Marie ARIZA donne procuration à Grégory MARTY, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX

Monsieur le Président expose :

Les vignerons du Cru à travers le Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille s'attachent depuis 3 ans à améliorer la notoriété de leurs vins en organisant, chaque année, un cycle d'événements à destination des professionnels de la filière, des prescripteurs, des journalistes, des sommeliers et du grand public.

La Communauté de communes est très attachée à la valorisation de vins locaux et des terroirs. En témoignent la création du pôle de valorisation vitivinicole et la réhabilitation du site du Mas Reig avec le campus de Banyuls-sur-Mer et l'espace d'interprétation à venir. Peu d'appellations en France disposent de tels atouts pour la mise en valeur des vins et des vignerons.

Les deux structures partagent la stratégie de promotion de l'excellence et s'efforcent de créer et pérenniser des événements d'exception, en particulier, en associant les vins à la gastronomie avec le concours de sommeliers de renom.

Cette année, pour célébrer le 20^{ème} anniversaire de l'AOP Collioure Blanc, le Syndicat des vignobles fait venir un des meilleurs ouvriers de France 2011 et meilleur sommelier de France 2008, du 5 au 7 octobre 2023 au Mas Reig à Banyuls-sur-Mer. Ce dernier se chargera de l'animation de masterclass sur les Collioure Blanc et participera à l'élaboration d'un dîner de gala prévu le 5 octobre 2023 au soir, dans la salle capitulaire du Mas Reig.

Ces événements suscitent un fort intérêt auprès du public et surtout des professionnels. Comme la construction d'une notoriété d'une région viticole est un travail de long terme, l'objectif est la pérennisation de ces types d'évènements.

Etre présent au côté du Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille lors de ces évènements va permettre à la CC ACVI de consolider son réseau, de développer de nouveaux partenariats, et de mettre en avant son action en particulier celle de l'IRS Sud de France Campus de Banyuls-sur-Mer.

Ils confortent donc les objectifs poursuivis par la CC ACVI et son pôle de valorisation vitivinicole : soutien auprès de la filière vitivinicole, professionnalisation des acteurs pour une montée en gamme, et valorisation de la production vitivinicole locale.

En qualité d'organisateur, le Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille s'engage à prévoir le budget global nécessaire au paiement de l'ensemble des prestations pour couvrir ces évènements (coût global évalué à 40 7500-€ HT soit 48 900-€ TTC).

La CC ACVI propose de son côté, une participation financière à hauteur de 10 000-€ HT (soit 12 000-€ TTC) pour l'organisation de la soirée de gala prévue le 5 octobre 2023 lors du lancement de la fête des vendanges de Banyuls-sur-Mer.

L'accueil du sommelier du 5 au 7 octobre sera également pris en charge par la CC ACVI à hauteur de 2 000-€ HT (2 400-€ TTC). Ce dernier animera des masterclass au Mas Reig, participera pour l'année à venir aux activités du Campus de Banyuls-sur-Mer et contribuera au rayonnement de ce dernier.

La CC ACVI s'engage ainsi sur un soutien financier de 12 000-€ HT soit 14 400-€ TTC, ce qui représente une aide de 29.44% du coût total des prestations.

A cet effet une convention de partenariat est proposée pour les évènements se déroulant sur la période du 5 au 7 octobre 2023.

Au vu de ce qui précède, il sera proposé au Conseil communautaire de se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat entre la CC ACVI et le Syndicat des Vignobles de la Côte Vermeille dans le cadre d'évènements organisés au Mas Reig sur la période du 5 au 7 octobre 2023, telle qu'annexée,

Rappelle que cette convention s'applique pour toute la durée de mise en œuvre de ces évènements, soit du 15 septembre au 15 octobre 2023,

Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Président du Syndicat des Vignerons de la Côte Vermeille.

Résultat du vote :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 20/09/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A blue ink signature of Antoine Parra is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top edge and "ACVI" at the bottom, with a central emblem.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.